



Lëtzebuerg kritt eng eegen Enseignantsausbildung fir den Enseignement musical | Le Luxembourg instaure une formation pour les futurs enseignants de l'enseignement musical

Léif Enseignanten a Schüler vum Enseignement musical, léif Elteren,

Den Enseignement musical huet een enorme Succès zu Lëtzebuerg an de Reseau vu Museksschoulen uechter d'ganzt Land verdeelt huet sech bewäert. Mir sinn aktuell amgaang, un enger Reform vum Enseignement musical ze schaffen, fir de Museksunterricht nach méi un déi haiteg Zäit a Besoinen unzepassen.

Musek, Gesank, Danz an Theater léieren, fir seng perséinlech Leidenschaft ze liewen an zesammen eppes op der Bün ze schafen, dat sinn Erfarungen, déi all Kand a sengem Liewe soll maachen, an dofir wëlle mer ee breeden Accès op de Museksunterricht.

Mir hunn zu Lëtzebuerg iwweeraus engagéiert Museksenseignanten a Museksschoulen op Gemengenniveau an dorop wëlle mer och an Zukunft opbauen. Fir der zukünftiger Demande u Personal ze begéinen, louch et mer um Häerz, och hei am Land eng Ausbildung fir Museksenseignanten ze erméiglechen, eng Ausbildung, déi ee kloren Accent op den Enseignement musical hei am Land leet. D'Uni Lëtzebuerg an déi 3

Conservatoires am Land ware bereet, dee Wee matzegoen an ech si frou, datt déi Formatioun fir d'Rentrée am September 2021 kann ulafen.

Dëst ass ee weidere wichtege Schrëtt an der Entwécklung vum Enseignement musical mat der Aféierung vun engem neie Bachelordiplom, deen Zougank op weider Etudë gëtt, an enger Berufsméiglechkeet fir Jonker, déi hir musikalesch an hir professionell Interesse wëlle beieneebréngen.

Ech hoffen, datt mer vill Leit fir dës nei Formatioun kënnen begeeschteren!

Mat beschte Gréiss,

Claude Meisch

Minister fir Educatioun, Kanner a Jugend

Chers enseignants et élèves de l'enseignement musical, chers parents,

L'enseignement musical connaît un succès énorme au Luxembourg et le réseau d'écoles de musique à travers tout le pays s'est avéré efficace. Nous travaillons actuellement à une réforme de l'enseignement musical afin de l'adapter aux besoins d'aujourd'hui.

La musique et le chant, la danse et le théâtre, apprendre à vivre pour sa passion personnelle et créer quelque chose ensemble sur scène, sont des expériences que chaque enfant devrait vivre et c'est pourquoi nous voulons assurer l'accès aux cours de musique aussi facilement que possible.

Les enseignants de musique et les écoles de musique au niveau communal sont très engagés au Luxembourg et nous voulons continuer à nous appuyer sur cette base à l'avenir. Afin de répondre à la future demande en personnel, il est également important pour moi de proposer aux futurs enseignants une formation clairement orientée vers l'enseignement musical du pays. L'Université du Luxembourg et les trois conservatoires du pays sont prêts à s'engager sur cette voie ensemble et je suis heureux que cette formation puisse démarrer à la rentrée en septembre 2021.

Il s'agit d'une autre étape importante dans le développement de l'enseignement musical avec la création d'un nouveau diplôme de bachelor, donnant accès à des études supplémentaires et des possibilités de carrière pour les étudiants qui souhaitent concilier leurs intérêts musicaux et professionnels.

J'espère que nous pourrions enthousiasmer le plus de personnes possibles pour cette nouvelle formation !

Cordialement,

Claude Meisch

Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse



L'Université et les conservatoires s'associent pour développer une offre de qualité dans le domaine de l'enseignement musical

Sur l'initiative du ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Claude Meisch, un nouveau bachelors en enseignement musical sera mis en place à la rentrée 2021/2022 par l'Université du Luxembourg, en collaboration avec les trois conservatoires du pays.

En tant que partie intégrante du paysage éducatif, l'enseignement musical figure depuis décembre 2018 parmi les missions du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse. Ce nouveau bachelors permettra d'offrir une formation de qualité aux

futurs enseignants et d'assurer le recrutement de nouveaux enseignants pour les besoins des établissements d'enseignement musical au Luxembourg.

Tout au long de la législature, le ministère a œuvré à l'harmonisation des programmes de l'enseignement musical et à établir un lien étroit entre les établissements communaux de l'enseignement musical et les écoles fondamentales.

Le nouveau bachelor en enseignement musical a été présenté le 4 mai 2021 par le ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Claude Meisch, la vice-rectrice académique de l'Université du Luxembourg, Catherine Léglu, le doyen de la Faculté des Sciences Humaines, des Sciences de l'Éducation et des Sciences Sociales, Georg Mein et Gilbert Busana, Senior Lecturer à la Faculté des Sciences Humaines, des Sciences de l'Éducation et des Sciences Sociales.

Cultiver le goût pour la musique en général, faire découvrir et reconnaître les différents instruments, apprendre à s'exprimer par le chant, le théâtre et la danse favorisent le sens du rythme, la concentration et l'écoute, mais aussi l'équilibre, la coordination ou encore la motricité. Dans notre société multiculturelle et multilingue, ces expressions artistiques sont par ailleurs un élément essentiel de cohésion et d'intégration sociale dès le jeune âge.

Former de futurs enseignants

Quelque 750 enseignants sont engagés actuellement dans les différents établissements d'enseignement musical. Le secteur est en pleine expansion et recrute chaque année de nouveaux enseignants.

Au cours des derniers mois, des discussions ont été menées entre l'Université du Luxembourg et les Conservatoires de la Ville de Luxembourg, de la Ville d'Esch-sur-Alzette et du Nord en vue d'organiser une formation en enseignement musical adaptée aux programmes des établissements d'enseignement musical communaux. Un des enjeux est de pouvoir recruter à terme des enseignants dans les branches les plus sollicitées par les élèves, comme la formation musicale, la formation instrumentale et le chant.

Participation des conservatoires

Au sein du nouveau bachelor d'une durée de trois ans, l'Université assurera la formation en musicologie et pédagogie musicale (120 ECTS). Les Conservatoires seront en charge de la formation musicale et instrumentale (60 ECTS).

Les conservatoires se voient ainsi confier une nouvelle mission en participant à la formation des enseignants de l'enseignement musical. L'Université peut s'appuyer sur l'expérience et le savoir-faire des conservatoires concernant la pratique mais aussi la didactique musicale.

De plus, les futurs enseignants se familiariseront d'emblée avec les programmes d'études et les besoins de l'enseignement musical luxembourgeois et prépareront au mieux leur intégration professionnelle.

Concernant la partie de la formation dispensée par l'Université, les compétences à développer seront identiques à celles du bachelor en sciences de l'éducation.

Les débouchés offerts à l'issue du bachelor en enseignement musical se situent au niveau de tous les établissements d'enseignement musical communaux au Luxembourg, mais aussi de l'enseignement musical privé. Les bacheliers pourront également poursuivre leur formation par un master dans une autre université.

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 27 juin 2021. Plus d'infos sur <http://bem.uni.lu>.

Rendre la culture musicale accessible à un maximum d'enfants

Au Luxembourg, quelque 18.000 enfants, jeunes et adultes fréquentent actuellement les établissements d'enseignement musical communaux.

Le ministère soutient aussi des projets pédagogiques de collaboration entre les écoles fondamentales et les établissements d'enseignement musical des communes. Au cours de cette année scolaire 2020/2021, dans sept communes du pays, les élèves de 105 classes ont participé à de tels projets visant à initier les élèves à la musique, aux instruments ou au chant choral.



[Informations
supplémentaires](#)

[Inscriptions](#)

[CLIQUEZ ICI](#)



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Enseignement supérieur
et de la Recherche